

Agriurbanisme

De la pensée à l'action

GÉRARD THOMAS

L'intégration progressive de l'agriculture aux projets d'urbanisme est engagée depuis une dizaine d'années sans que l'on puisse à ce jour parler d'une démarche généralisée. De nombreuses recherches s'intéressent à la relation entre ville et agriculture : intégration dans les projets de territoire, gouvernance foncière des terres agricoles en périurbain, programmes agriurbains¹, parcs agricoles², agriculture urbaine et analyse des fonctions multiples des jardins collectifs. Ces approches visent à maintenir l'agriculture dans des espaces de plus en plus convoités par les autres usages, mais aussi à optimiser ses externalités positives pour servir des intérêts urbains. Le concept d'« agriurbanisme » tente de traduire ces démarches. Il nécessite d'être défini et peut être ici illustré par une expérimentation de « micro-ferme » actuellement en cours dans la commune de Floirac (à l'est de Bordeaux).

Le néologisme d'agriurbanisme « veut désigner une thématique nouvelle qui comporte à la fois une dimension pédagogique, une dimension de recherche et une dimension professionnelle. Ce concept est né d'une longue observation de terrain qui a mis en évidence le fait que les problèmes posés par les projets de territoires agriurbains ne trouvaient de réponse satisfaisante dans aucune des disciplines existantes. Le terme est employé pour la première fois par André Fleury en 2000, à l'occasion des Entretiens du Pradel (« Autour d'Olivier de Serre », 28-30 septembre 2000), publiés en 2001 dans les comptes rendus de l'Académie d'agriculture de France³. Les travaux interdisciplinaires engagés révèlent la nécessité d'une construction conjointe de la ville-nature et de l'agriculture et de la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance pour tendre vers les

objectifs du développement durable⁴. L'agriurbanisme est ainsi défini comme un mode de pensée et d'action au service d'un projet de territoire, permettant d'intégrer les logiques et enjeux de la production agricole régie par le code rural dans les approches urbaines.

La micro-ferme de Floirac est un exemple concret de cette volonté de penser de façon intégrée l'aménagement urbain, la fonction agricole et le mode de gouvernance de ce nouveau type de projet.

Les prémices du projet

La ville de Floirac s'est engagée en 2009 en faveur du développement durable par la mise en œuvre d'un projet d'Agenda 21 local, validé en 2014 et reconnu « Agenda 21 local France » par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en octobre 2015. Par ce plan territorial de développement durable, la commune veut soutenir l'« alimentation bio et/ou locale » en favorisant une agriculture saine, respectueuse de l'environnement et en développant un projet de production alimentaire locale sur son territoire. Pour contribuer à cet objectif, des actions dans divers domaines sont mises en œuvre par la ville et ses partenaires associatifs.

Dès 2014, la question alimentaire est abordée par l'ouverture de l'épicerie solidaire avec la mise en fonction d'ateliers cuisine et jardinage. Des jardins partagés sont mis en place par les centres sociaux dans les quartiers, des jardins pédagogiques fonctionnent dans les écoles. Des temps de sensibilisation des habitants au développement durable sont organisés par la ville avec la mobilisation de multiples partenariats. En 2015, sur proposition de l'association Agir Autrement, association de promotion du commerce équitable, il est décidé de participer au festival de films documentaires

1 | <https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/documents/presentation-du-reseau-des-territoires-agriurbains-dile-de-france>.

2 | G. Giacché, « L'expérience des parcs agricoles en Italie et en Espagne : vers un outil de projet et de gouvernance de l'agriculture en zone périurbaine », *Géocarrefour*, 89/1-2, 2014, p. 21-30. <https://parcs.diba.cat/web/baixlobregat/bienvenue>.

3 | Source site Internet du Collectif d'enseignement et de recherche en agriurbanisme et projet de territoire (CERAPT), <http://agriurbanisme.fr/#anchor1>.

4 | A. Fleury et R. Vidal, « Les agriculteurs dans le renouvellement de la gouvernance des territoires agriurbains », dans S. Loudiyi, C. Bryant et L. Laurens, *Territoires périurbains et gouvernance. Perspectives de recherche*, Université de Montréal, 2008, p. 39-46.

AlimenTERRE organisé par le CFSI¹ et coordonné en Aquitaine par le Réseau Aquitain pour le Développement de la Solidarité Internationale (RADSI). Cette manifestation, reconduite chaque année, vise à sensibiliser les habitants à l'agriculture familiale, à les informer sur la problématique internationale de l'agriculture et sur le contexte français d'implantation des agriculteurs via l'association Terre de liens.

Un projet de ferme pédagogique était inscrit dans les objectifs de cette mandature : les synergies créées par ces différentes initiatives et le lien avec les acteurs de la recherche ont contribué à nourrir le projet.

La micro-ferme de Floirac

La démarche expérimentale menée à Floirac sur les terres du Domaine de la Burthe a pour but d'inscrire une agriculture professionnelle viable dans la ville, sur de petites surfaces, plus faciles à mobiliser en environnement urbain. Ainsi, l'agriculture ne serait plus renvoyée hors la ville, mais bien intégrée au fonctionnement urbain par l'apport alimentaire, en comportant une dimension éducative et de vulgarisation. Le choix d'un système agricole durable de type « micro-ferme » est issu des retours d'expérience du projet de recherche-action Micro-agri portant sur l'étude des micro-fermes en Gironde². Cette forme d'agriculture se caractérise par une diversité de production, une vente en circuits courts et de proximité, une capacité de production sur de petites surfaces permettant une faible motorisation et des coûts d'investissements restreints. L'objectif du projet est de valoriser une agriculture responsable et respectueuse de l'environnement, le caractère écologique du Domaine de la Burthe et de la protection des usagers. Pour le conduire, la ville souhaite retenir des projets de production alimentaire permettant de réaliser ces objectifs.

Un travail partenarial est engagé en novembre 2016 avec les chercheurs du projet Micro-Agri, l'école d'ingénieurs agronomes de Bordeaux Sciences Agro, le Groupement d'Intérêt Public Grand Projet des Villes (GIP-GPV) Floirac, Cenon, Lormont et Bassens et la direction de la Nature de Bordeaux Métropole qui anime un groupe de travail constitué de différents acteurs mobilisés pour l'installation d'agriculteurs (département, chambre d'agriculture, SAFER³, les associations Terre de liens et Agrobio, les villes impliquées). La ville de Floirac s'appuie sur une pré-étude de faisabilité portée par les étudiants ingénieurs de l'école Bordeaux Sciences Agro : « Installation d'une

micro-ferme sur le Domaine de la Burthe à Floirac. » Ce document définit les modalités de développement d'un projet agricole à Floirac (contraintes, opportunités, possibilités de production, partenariats locaux et débouchés de commercialisation en circuit court), afin de définir les éléments nécessaires à une implantation économiquement viable et pérenne. Dans la perspective de présenter l'ensemble des modalités du projet et d'identifier un porteur susceptible d'y répondre, il est convenu de réaliser un appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Le ou les porteurs intéressés seront accompagnés par l'équipe technique partenariale évoquée précédemment. Ce groupe aura pour objectif d'accompagner le projet pour qu'il soit viable et cohérent avec les enjeux présentés dans cet AMI.

Une partie des terres du Domaine de la Burthe à Floirac fait l'objet d'un projet de micro-ferme.



1 | CFSI : Comité français pour la solidarité internationale.

2 | <https://microagri.org>.

3 | SAFER : Société d'aménagement foncier et d'aménagement rural.

En 2018, le projet de micro-ferme voit le jour. La ville propose à la location deux parcelles communales du Domaine de la Burthe, d'une surface de 6 000 m² de terrains cultivables, des serres (160 m² de serres froides et une partie des 600 m² de serres chaudes) et plusieurs infrastructures mutualisables. Les modalités de location se feront via une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public. D'autres projets à moyen-long terme pourront s'ajouter, dans le respect du modèle économique de micro-ferme.

Développée en partenariat avec Bordeaux Métropole, la micro-ferme permettra de relocaliser une production alimentaire sur une commune où il n'y a plus de surface agricole utilisée (SAU) et de pérenniser un pro-

jet économique à vocation d'intérêt général, en complémentarité du schéma territorial de gouvernance alimentaire. Par ce projet, la ville de Floirac apporte sa contribution au « Plan d'Actions pour un territoire durable à haute qualité de vie » validé en 2017 par l'institution métropolitaine. Cette action est devenue l'action prioritaire pour les objectifs 2018 de l'Agenda 21 local. Compte tenu de la vitalité associative de Floirac et des nombreux partenaires engagés, cette construction, que l'on peut qualifier d'agriurbaine, ouvre des perspectives méthodologiques pour passer du concept d'agriurbanisme à l'action opérationnelle. —

